

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 445/SAAT/PERS du 11 juin 1968 constatant l'intérim de M. Gaston Jeanson, président du Tribunal de première instance de Djibouti.

n° 445/SAAT/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
11 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1411/BPE/SJ du 31 août 1966 est abrogé. Art. 2. — Est constatée, pendant la durée de l'absence du titulaire, la suppléance de la présidence du Tribunal de première instance de Djibouti. Art. 3. — M. Maurice Jambon, juge au Tribunal de première instance de Djibouti, est nommé par intérim, président dudit Tribunal. Cette nomination prendra effet pour compter du 31 mai 1968. Art 4 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué, partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire et par délégation : Le Haut-Commissaire adjoint, Jean-Maurice COMTE.